Image not found or type unknown

Faire venir sa soeur en france pour un travail

Par **narjis**, le **10/07/2013** à **10:06**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir les démarches pour faire venir ma sœur depuis le Maroc en France, en effet, je suis française d'origine marocaine je suis salariée et je gagne bien ma vie, actuellement enceinte je ne pourrai confier mon enfant à personne, c'est pourquoi j'envisagerai à faire venir ma sœur pour la garde de mon enfant. Je vous remercie d'avance de m'éclaircir sur les démarches à effectuer, notamment les services à consulter, le type de visa à demander, ...
Merci.

Par **youris**, le **10/07/2013** à **15:09**

bjr,
il faut que votre soeur se renseigne auprès d'un consulat de france au maroc car il lui faut un visa long séjour.
mais ce sera difficile car il existe de nombreuses assistantes maternelles en france.
cdt

Par **narjis**, le **10/07/2013** à **15:58**

Merci de m'avoir répondu. Au fait, je sais qu'il y a bcp de nounou et de crèches.Cela va t-il bloquer nos démarches même si je proposerai un CDI à ma soeur? Car j'insiste que ma soeur soit la nounou de mon enfant c’est bcp plus sécurisant et en plus histoire qu’on a eu la même éducation et on défend les mêmes principes et valeurs, je souhaiterais les transmettre à mon futur enfant choses que je ne trouverai pas chez une autre.

Par **youris**, le **10/07/2013** à **17:14**

bjr,
il existe une liste de métiers sous tension en france qui permet l'immigration d'étrangers ayant le profil recherché.
je ne suis pas sur qu'assistante maternelle figure dans cette liste et donc que votre soeur puisse obtenir un visa à ce titre.

un étranger qui désire occuper un emploi salarié en france doit disposer d'une autorisation de travail.
vous pouvez consulter ce lien:
http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2728.xhtml
cdt

Par **narjis**, le **11/07/2013** à **09:12**

Le site est enrichissant, je vous en remercie et effectivement pas de chance pour q'elle vienne !! mais je vais comme meme tenter...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés